

**SAC-001027**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

166<sup>e</sup> séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 27 octobre 2000

de 15 h 56 à 19 h 10

Salle 142 Pavillon Adrien-J.-Cormier

Campus de Moncton

**PRÉSENCES**

MEMBRES

		Raphaël Moore, étudiant	Moncton
Paul Albert, professeur	Edmundston	Jean-Guy Poitras, directeur, Services pédagogiques (DSP)	Edmundston
Cynthia Baker, directrice	Moncton	Philippe Ricard, étudiant	Moncton
Daniel Bélanger, professeur	Edmundston	Thomas Richard, professeur	Moncton
Charles Bourque, doyen	Moncton	Edgar Robichaud, directeur, Services pédagogiques (DSP)	Shippagan
Lise Caron, directrice	Edmundston	Serge Rousselle, doyen	Moncton
Zénon Chiasson, doyen	Moncton	M.-Réza Sadéghi, professeur	Moncton
Liette Clément-Gallien, professeure	Shippagan	Michel Savard, professeur	Shippagan
Anouk Comeau, étudiante	Shippagan	Gilmen Smyth, professeur	Edmundston
Daniel Comeau, étudiant	Moncton	Marc-André Villard, professeur	Moncton
Gilles Cormier, directeur	Moncton	Truong Vo-Van, vice-recteur, Enseignement et recherche (VRER)	U de M
Patricia Cormier, professeure	Edmundston	Francis Weil, professeur	Moncton
Paul Curtis, professeur	Moncton	George Wybouw, doyen	Moncton
Yvon Fontaine, recteur	U de M	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Yves Gagnon, doyen (intérim)	Moncton	Paul-Émile Benoit	Moncton
Jeanne d'Arc Gaudet, professeure	Moncton	Lucille Collette, vice-rectrice, Administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Paul Grell, professeur	Moncton	Roger Gervais, vice-recteur, Campus d'Edmundston (VRCE)	Edmundston
Réjean Hall, professeur	Moncton	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Kamel Khiari, professeur	Moncton	Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire temporaire	Moncton
Pierre Lafrance, bibliothécaire en chef	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Rodrigue Landry, doyen	Moncton	Omer Robichaud, professeur à la retraite	Moncton
Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente (DGEP)	U de M	Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Claire Lapointe, professeure	Moncton	Viateur Viel, secrétaire général par intérim(SG)	Moncton
Sylvain Lavoie, étudiant	Edmundston		
Marc LeBlanc, directeur	Moncton		
Katherine Marcoccio, directrice	Moncton		
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton		
Denise Merkle, professeure	Moncton		
Chadia Moghrabi, professeure	Moncton		

**ABSENCES MOTIVÉES :** Neil Boucher, Armand Caron et Lita Villalon

1.	OUVERTURE .....	3	
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	3	
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	3	
4.	CORRESPONDANCE .....	3	
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	3	
6.	CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE .....	4	
7.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-000912 .....	7	
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ.....	7	
8.1	Certificat de deuxième cycle en enseignement aux élèves malentendants		7
8.2	Évaluation du projet-pilote l'Odyssée humaine .....	8	
9.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE.....	9	
9.1	Administration : modifications de la mineure en informatique de gestion		9
9.2	Arts : création d'un cours LING.....	10	
9.3	Sciences sociales : réforme des programmes de premier cycle en psychologie.....	10	
9.4	Sciences sociales : programme préparatoire au Baccalauréat en travail social et Baccalauréat en travail social.....	13	
9.5	Modifications aux règlements universitaires 11.3 et 29.2 (Annulation d'admission).....	13	
10.	GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ .....	14	
11.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS : AVIS JURIDIQUE ...	18	
12.	NOMINATIONS .....	19	
12.1	Comité des programmes.....	19	
12.2	Comité d'appel du Sénat.....	20	
13.	PROCHAINE RÉUNION.....	20	
14.	CLÔTURE .....	21	
	DOCUMENTS .....		22
	DOCUMENT A : .....	Ordre du jour adopté	A(1)
	DOCUMENT B : Rapport du Conseil de la langue française.....	B(1-3)	
	DOCUMENT C : Procès-verbal CCJ-000912 .....	C(1-14)	
	DOCUMENT D : Rapport du Comité des programmes de premier cycle .....	D(1-97)	
	DOCUMENT E : Groupe de travail sur l'avenir de l'Université .....	E(1-2)	
	DOCUMENT F : Modifications aux Statuts et règlements.....	F(1-21)	
	DOCUMENT G : Avis juridique .....	G(1-2)	
	DOCUMENT H : Nominations.....	H(1-6)	

\* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

(Procès-verbal SAC-960607, page 5)

- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

## 1. OUVERTURE

**Président d'assemblée** : Je déclare ouverte la 166<sup>e</sup> séance du Sénat académique.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le secrétaire général par intérim confirme la régularité de la convocation.

## 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon le secrétaire général par intérim.

## 4. CORRESPONDANCE

Aucune.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

**Président d'assemblée** : Le point suivant est la présidence d'assemblée. J'ai cru comprendre que je présidais toute la journée?

**Recteur** : C'est ce que j'avais demandé au Sénat avant votre entrée dans la salle. S'il n'y a pas de contestation, je proposerai l'adoption de l'ordre du jour sans le point 6 *Présidence d'assemblée*.

**Grell** : Concernant *Affaires nouvelles*, j'aimerais que l'on étudie le jugement Deschênes et les décisions qui s'en sont suivies au Conseil des gouverneurs. Je libellerais mon point : *Réflexions sur le rôle du Sénat académique*.

**Président d'assemblée** : Ce point est ajouté.

**R : 01-SAC-001027**

Yvon Fontaine, appuyé par Serge Rousselle, propose :

« *Que l'on adopte l'ordre du jour modifié.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

## 6. RAPPORT DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Voir le Document B, p. 1-3

Invitées : Lise Dubois et Marie-Élisa Ferran.

**Recteur** : Nous avons convenu à la dernière réunion que nous aurions des invités pour discuter de ce point. Les membres du Conseil qui ont signé le rapport ont été rejoints. Celui qui était président à l'époque, Michel Doucet, ne sera pas là, de même que Christiane Saint-Pierre. Lise Dubois et Marie-Élisa Ferran seront nos invitées. Philippe Ricard était lui aussi membre du Conseil; comme il est sénateur, il est également présent.

Le Conseil de la langue française a été reconstitué en 1997. Son mandat a été précisé et quelques mois après, les membres ont été nommés. Ils ont produit un rapport, il y a maintenant plus d'un an. C'est ce rapport qui nous est soumis aujourd'hui.

**Dubois** : Le Conseil de la langue française s'est rencontré à plusieurs reprises au cours de l'année 1999. Il a soumis son rapport il y a un an, et on ne s'est pas revu depuis. Voici les grandes lignes du rapport : le Conseil a changé de composition; suite à une recommandation du Sénat, il a été réduit à un représentant par campus, plus un représentant étudiant. Le président doit être sénateur.

## 6. RAPPORT DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (suite)

Nous avons revu le mandat du Conseil et la politique linguistique de l'Université. Voici nos principales conclusions : La politique linguistique de l'Université n'est pas suffisamment mise de l'avant; elle n'est pas assez connue. Son application reste très inégale dans les trois campus. La première recommandation est donc que la politique linguistique soit d'abord revue et actualisée, puis qu'on fasse en sorte qu'elle soit davantage connue. Elle est déjà publiée dans le *Répertoire*, mais il faudrait qu'elle soit rendue publique et rappelée à la conscience de l'Université, comme on fait avec la politique sur le harcèlement sexuel et sexiste. Au cours de son précédent mandat, le Conseil de la langue française a sondé la collectivité universitaire sur les besoins en matière de services linguistiques. Le rapport donne les résultats de ce sondage à propos desquels on n'a pas pu prendre de mesures concrètes parce qu'on n'en a pas les moyens. Mais il ressort de ce sondage qu'une certaine partie de la population universitaire exprime des besoins en matière de services linguistiques et de services terminologiques auxquels on n'arrive pas à répondre de façon constante et systématique. Finalement, vous avez à la page 3 d'autres recommandations que nous avons faites. On recommande la mise sur pied d'ateliers; on fait également la recommandation que tous les bureaux, toutes les unités académiques de l'Université de Moncton soient dotés d'outils fondamentaux de consultation pour permettre aux gens de mieux répondre à leurs besoins en services linguistiques, surtout pendant la période où le service Constel ne fonctionne pas.

**Ferran** : Nous avons travaillé comme bénévoles, ce qui ne permet pas de répondre aux attentes et à tous les besoins du corps professoral des trois campus. C'est pour cela que le Sénat académique devrait se pencher sur l'idée d'avoir du personnel rémunéré, comme on l'a fait pour le harcèlement sexuel et sexiste. Il faudrait que l'Université se donne les moyens de montrer qu'elle croit de plus en plus dans cette politique linguistique et qu'elle la trouve bien importante pour chacun d'entre nous.

**Dubois** : Une des recommandations importantes a trait au fait que la politique linguistique telle qu'elle est formulée en ce moment ne prévoit pas de mécanisme de règlement des plaintes. Le Conseil reçoit des plaintes, mais il ne peut agir.

**Président d'assemblée** : Comment voulez-vous procéder pour étudier ce rapport? En vous penchant sur chacune des recommandations?

**Grell** : Dans un premier temps, dont on peut limiter la durée, on pourrait avoir un échange sur l'ensemble du rapport avec les membres du Conseil, puisque nous avons l'occasion de les avoir.

**Recteur** : Ce serait peut-être la solution. Au Sénat, devant des recommandations qui ont une portée assez large, il faut toujours s'assurer qu'on en comprend les implications. En comité plénier, on pourrait s'exprimer sur la portée de ces recommandations et voir s'il y a lieu comment leur donner suite.

### **R : 02-SAC-001027**

Yvon Fontaine, appuyé par Serge Rousselle, propose :

*« Que le Sénat académique se transforme en comité plénier pour une quinzaine de minutes. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

(Durée : de 16 h 10 à 16 h 25)

**Président d'assemblée** : On est maintenant revenu en réunion ordinaire. Il reste à décider ce qu'on veut faire des recommandations.

**Grell** : Il faut faire quelque chose et le faire tout de suite. Est-ce que je me trompe en pensant qu'on s'est déjà prononcé sur une ou deux de ces recommandations?

**Recteur** : Au dernier Sénat, nous avons dit que nous pouvions nous prononcer sur la première.

**Grell** : On devrait continuer, en se prononçant sur trois recommandations à la fois, par exemple.

**Recteur** : J'ai une suggestion qui ne va pas nécessairement dans ce sens. À la dernière réunion, nous avons nommé de nouveaux membres au Conseil et nous en avons reconduit d'autres. Comme le recteur est responsable d'assurer la mise en oeuvre de la politique linguistique, il serait peut-être

approprié qu'il rencontre le Conseil pour voir comment on peut opérationnaliser les recommandations. Peut-être faudra-t-il revenir avec d'autres recommandations. Je ne peux pas parler à la place de la personne qui devait assurer le contact régulier avec le Conseil dans les années antérieures, mais je crois que certains points de la politique telle qu'elle existe maintenant mériteraient d'être précisés.

## 6. **RAPPORT DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (suite)**

Par exemple, à propos de la recommandation voulant qu'on précise les mécanismes de mise en application de la politique et le règlement des plaintes, je voudrais voir quel élément du mécanisme déjà prévu est insuffisant et pourquoi. Je ne voudrais pas qu'on aille dans une direction qui n'est pas nécessairement celle où on souhaiterait aller après une bonne discussion avec le Conseil. Vous me direz peut-être : « Vous auriez dû avoir la discussion avant ». Vous avez peut-être raison, mais elle n'a pas eu lieu. Les membres du Conseil pensent peut-être qu'au contraire, cette étape-là est déjà dépassée. Pour ma part, j'ai un certain malaise puisqu'il y a des éléments d'information qui manquent.

### **R : 03-SAC-001027**

Claire Lapointe, appuyée par Paul Grell, propose :

*« À la suite du rapport du Conseil de la langue française de l'Université de Moncton,*

- que l'on voie à la mise en place effective des comités de travail sur les trois campus;*
- que l'on priorise la qualité de l'affichage en français;*
- que l'on améliore l'accessibilité du service Constel sur les trois campus et que l'on voie à la possibilité d'installer une ligne 1-800. ».*

**Ricard** : J'aime l'idée du recteur. Il faut définir la politique, mais aussi voir où on s'en va du côté des ressources humaines et financières.

**Moghrabi** : La recommandation 4 ne coûte rien; on pourrait tout de suite l'adopter : « qu'une modification soit apportée au Plan stratégique de l'Université pour y reconnaître l'importance que l'Université attache à la qualité et à la promotion du français »; on est tous d'accord là-dessus. Deuxièmement, puisque selon la politique elle-même, on a déjà un comité dans chacun des campus, pourquoi ne pas charger ces comités de se prononcer sur leurs besoins et de nous recommander une politique plus détaillée? Au début, le travail sur la politique d'équité et celle sur le harcèlement, c'était du bénévolat; quand c'est devenu assez mûr, on y a mis les ressources nécessaires. Quant aux recommandations 5 a, 5 b et 5 c, on devrait tout de suite les voter si on veut quelque chose de pratique.

**Albert** : Que pense le Comité de la rencontre proposée par le recteur?

**Ferran** : Depuis qu'il a commencé à siéger, il y a trois ans, notre comité n'a jamais rencontré le recteur! Je serais très heureuse que le premier fonctionnaire de l'Université nous dise que le Conseil est important. Ensuite, pour répondre à M<sup>me</sup> Moghrabi au sujet des recommandations pratiques, ça dépend beaucoup des campus. Chez nous, à l'UMCE, la recommandation 5 c s'applique déjà.

**Poitras** : Le Conseil a besoin d'un appui. Tout le monde est d'accord, mais il n'y a pas de geste concret qui se fait et c'est ce qui manque. Ensuite, il faut des outils et un peu de ressources financières pour pouvoir implanter la politique. La suggestion du recteur de rencontrer le Conseil est une étape; il faut absolument que ça se fasse le plus vite possible pour qu'ensuite des choses concrètes se réalisent. Sinon, ça ne sert à rien d'avoir un Conseil de la langue française.

**D. Comeau** : Pour accorder des ressources financières à un tel comité, faut-il en faire la recommandation au Conseil des gouverneurs ou avons-nous le pouvoir de le faire?

**Recteur** : Quand une instance comme le Sénat décide qu'une recommandation devient une grande priorité, il faut en tenir compte dans le budget. Cela dit, la pratique n'est pas que le Sénat vote des crédits budgétaires précis pour telle ou telle initiative. Il faut plutôt faire l'inventaire des besoins les plus urgents et voir si on est en mesure de les combler partiellement ou totalement. Dans le cas du Campus d'Edmundston, la représentante dit qu'elle a fait l'inventaire de ce que représente la recommandation 5c et que ces outils sont disponibles. Je voudrais voir ce qu'il en est à Shippagan et à Moncton, et chiffrer le coût d'une opérationnalisation de cette recommandation. Ce serait intéressant pour le Conseil qu'on puisse se rencontrer et avoir ce genre de discussion. J'aurais l'impression qu'on veut, sur le plan institutionnel, étudier les défis que pose cette politique et voir graduellement comment on s'assure qu'on améliore la situation à partir de la politique existante. J'aimerais voir comment on opérationnalise la structure même de cette politique, à savoir comment on met les comités ensemble, quelle sorte de mandat on pourrait donner aux comités dans chacune des

constituantes au cours de la prochaine année et voir ensuite si effectivement ça fonctionne. Et là où ça ne fonctionne pas bien, qu'on prenne les mesures nécessaires pour y arriver. Ce serait beaucoup plus constructif que d'adopter les recommandations telles qu'elles sont là.

## 6. **RAPPORT DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (suite)**

**Gagnon** : Les deux options sont intéressantes : celle de M<sup>me</sup> Lapointe et celle du recteur. Il semble y avoir un besoin d'une injection d'énergie avant que l'on parle d'argent et d'action. Le recteur est prêt à rencontrer le Conseil et celui-ci nous dit que ce serait peut-être la première chose à faire. Je ne voudrais pas voter contre la proposition puisque je suis en faveur de son contenu, mais il faudrait peut-être donner la chance au Conseil de parler avec le recteur et de penser à une stratégie. On pourrait adopter cette stratégie en bloc par après. Si la proposeuse voulait retirer sa proposition, ce serait une bonne idée.

**Lapointe** : Je la maintiens parce qu'elle n'est pas en contradiction avec un travail parallèle. Elle ne demande pas de gros déboursés pour l'instant. Il s'agit d'appliquer la politique qui est déjà dans les règlements, de « prioriser » l'affichage et d'améliorer le fonctionnement de Constel. C'est minimal pour moi.

**VRER** : La proposition n'est pas en contradiction avec celle du recteur, mais elle est très partielle. Et comme vous le faisiez remarquer mon collègue, c'est une question de mettre de l'énergie dans ce dossier. Le Conseil et les comités sont-ils effectivement en opération ou non? Et lorsqu'on parle d'améliorer la qualité de l'affichage, on pourrait avoir quelqu'un qui veille à cela aussi. Qui va s'occuper de l'application des recommandations? C'est bon de mettre les choses au point avant de considérer une application générale de cette politique. La rencontre avec le recteur va faciliter le processus. On pourrait parler soit des ressources attribuées à cela ou d'une application sur une échelle plus grande.

**Grell** : Selon moi, il n'y a pas de contradiction; c'est même complémentaire. Mais devant l'insistance de mes supérieurs, et avec tout le respect que je leur dois, j'imagine qu'il y a des choses que je ne peux comprendre et donc je retire ma proposition.

### **Amendement**

**R : 04-SAC-001027**

Katherine Marcoccio, appuyée par Rodrigue Landry, propose :

*« Que l'on ajoute après « À la suite du rapport du Conseil de la langue française de l'Université de Moncton », le texte suivant : qu'il y ait un processus de consultation entamé par le recteur avec les membres du Conseil de la langue française et qu'en attendant les résultats de ce processus ... »*

**Ferran** : Je ne veux pas compliquer une affaire qui l'est déjà, mais notre recteur a fait allusion à la politique linguistique à la page 330 de notre *Répertoire*. Je pourrais déjà vous dire que le 3.1 n'est pas vrai; ce n'est pas ce que le Sénat a déjà voté. Ça va à l'encontre des *Statuts et règlements*. Il faut faire du ménage. Peu importe la proposition, ce que dit M<sup>me</sup> Lapointe est très juste et ce que dit le recteur aussi.

**Lapointe** : À la suite des éclaircissements qui n'avaient pas été apportés jusqu'à maintenant, je suis prête à retirer ma proposition. La politique n'est pas conforme aux règlements.

**Président d'assemblée** : C'est le consentement de la salle?

**Hall** : Je suis un peu déçu. La politique est à la page 330; est-ce un signe de l'importance qu'on accorde au dossier de la langue française? Il me semble que c'est symbolique... Je trouve désolant qu'on retire la proposition.

**Landry** : Ce que demande la proposition est tellement inoffensif et va tellement de soi que je ne vois pas quels problèmes de la politique pourraient nous empêcher de travailler là-dessus. Ça irait bien plus vite de garder la proposition.

**Président d'assemblée** : La proposition est encore sur la table puisqu'il semble y avoir des réticences à la retirer.

**Richard** : Je vais demander qu'on la retire. Il y a beaucoup de confusion sur ce qui est en vigueur. On dit que ce qui est dans le *Répertoire* n'est pas conforme aux règlements du Sénat. Je suis tout à fait d'accord avec les principes énoncés dans la proposition, mais ça crée un problème. J'aimerais voir tout le portrait. Une partie de la proposition implique un peu d'argent et j'aimerais que le dialogue ait lieu. Que le recteur fasse la rencontre avec le Conseil assez rapidement.



(suite)

cas où il y aurait peu d'étudiants. Mais si le nombre d'étudiants est suffisant, le programme devrait s'autofinancer. Le modèle proposé comporte six cours, dont l'un a déjà été adopté par le Sénat récemment (EDUC 6444) et deux cours déjà offerts à la M. Ed.

**R : 07-SAC-001027**

Truong Vo-Van, appuyé par Rodrigue Landry, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du programme de Certificat de deuxième cycle en enseignement aux élèves malentendants. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

## 8.2 **Évaluation du projet-pilote l'Odyssée humaine**

**VRER** : Ce programme relève de la Faculté des arts. Il a été conçu et mis en oeuvre en 1997. Il vise à assurer une formation intégrée au moyen des principales disciplines fondamentale des humanités : histoire, langue et littérature, philosophie et géographie. Les étudiants sont sensibilisés, d'une part à la vie et au travail universitaires, et d'autre part au processus de l'acquisition des connaissances. Nous avons évalué le programme et sa pertinence. Dans le rapport de l'évaluation externe, on reconnaît la pertinence de ce programme. Par contre, on fait des observations sur l'encadrement des étudiants et sur les habiletés linguistiques à promouvoir dans ce programme. Actuellement, il s'agit d'un programme-pilote, ce qui nuit au recrutement des étudiants. Les intervenants (de la Faculté, du comité d'évaluation et du Comité conjoint) recommandent qu'on le transforme en programme régulier.

**R : 08-SAC-001027**

Truong Vo-Van, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les recommandations du Comité conjoint de la planification, c'est-à-dire :*

*que l'Université :*

- 1) transforme le projet-pilote de l'Odyssée humaine en programme régulier selon sa formule actuelle;*
- 2) fasse, en collaboration avec la Faculté, un examen sérieux de la distribution actuelle des ressources afin de déterminer les meilleurs moyens d'assurer la réussite et les conditions de développement du programme;*
- 3) développe, en collaboration avec la Faculté, un plan de promotion spécifique au programme afin d'attirer un minimum de 30 étudiantes et étudiants annuellement;*

*que la Faculté :*

- 4) en collaboration avec les responsables du programme, élabore un système d'encadrement des étudiantes et des étudiants, trouve une solution au défi d'intégration de la formation linguistique dans le programme et la présente aux instances appropriées avant la fin du trimestre d'automne 2001;*



## 8.2 Évaluation du projet-pilote l'Odysée humaine (suite)

**R : 08-SAC-001027** (suite)

- 5) *en collaboration avec les responsables du programme, précise davantage le rôle du Comité pédagogique du programme par rapport aux approches pédagogiques et à l'encadrement des étudiantes et des étudiants;*
- 6) *une fois satisfaite des travaux liés aux recommandations 4 et 5, entame une réflexion quant aux modifications majeures à apporter au programme et soumette ses conclusions aux instances appropriées. »*

**Hall** : D'après le rapport d'évaluation, l'un des premiers types de compétences à développer est de « situer les développements de divers champs du savoir ». Envisagez-vous d'inclure d'autres champs que ceux des humanités? Est-ce que, par exemple, des cours de psychologie pourraient être inclus? L'examinatrice externe a abordé cette question, mais n'a pas précisé où il y aurait de la place pour les autres champs du savoir.

**VRER** : L'idée d'inclure d'autres disciplines a été abordée; elle fait partie des choses qu'on pourrait considérer dans le développement futur de ce programme. Pour l'instant, il faut renforcer ce qui existe et voir au recrutement d'un nombre suffisant d'étudiants.

**Zénon** : C'est un programme déjà chargé. Ce serait difficile de l'élargir sans en diluer le contenu et sans sacrifier un peu le concept d'intégration du savoir entre les quatre disciplines actuellement représentées. Il reste que nous avons chaque année invité des collègues d'autres disciplines. Par exemple, un collègue a donné une conférence sur l'histoire des mathématiques et des sciences. C'est une autre manière d'intégrer d'autres matières au programme.

Vote sur R08                  Pour 34                  Contre 0                  Abstention 1                  ADOPTÉE

## 9. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE**

Voir le Document D, p. 1-97

### 9.1 Administration : modifications de la mineure en informatique de gestion

**VRER** : On propose une nouvelle appellation de la mineure en informatique de gestion et une réorganisation des cours de la mineure dans le cadre du programme de baccalauréat en administration des affaires afin de mieux répondre aux exigences du marché actuel. Par exemple, certains cours qui sont à option deviennent obligatoires, en particulier ceux qui portent sur les systèmes d'information, la programmation en gestion, les logiciels de gestion et l'analyse des systèmes d'information.

**R : 09-SAC-001027**

Truong Vo-Van, appuyé par George Wybouw, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications à la mineure en informatique de gestion. »*

Vote sur R09    unanime    ADOPTÉE

**R : 10-SAC-001027**

Truong Vo-Van, appuyé par George Wybouw, propose :

*« Que le Sénat académique accepte que le nom de la mineure en informatique de gestion soit modifié et devienne mineure en systèmes d'information organisationnels. »*

Vote sur R10    unanime    ADOPTÉE

### 9.2 Arts : création d'un cours LING

**VRER** : Le cours LING 4820 (Phonologie) a été proposé pour répondre à une demande de la part des étudiants qui en avaient besoin pour accéder au programme de maîtrise en orthophonie, notamment à l'Université d'Ottawa. C'est un complément au cours LING 3820.

**R : 11-SAC-001027**

Truong Vo-Van, appuyé par Jean-Guy Poitras, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du cours LING 4820, Phonologie. »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

9.3 **Sciences sociales : réforme des programmes de premier cycle en psychologie**

**VRER** : Avec l'introduction des cours de cycles supérieurs au Département de psychologie, on a des choses à considérer pour arrimer les programmes. Il faut aussi faire des modifications pour répondre aux évaluations externes. Nous avons la proposition d'un nouveau programme qui remplace le baccalauréat ès arts avec majeure en psychologie et nous avons ce qui est proposé à la page 18 : un programme de majeure avec spécialisation en psychologie. Le programme de majeure et celui de la spécialisation ont en commun deux objectifs : 1) offrir aux étudiants des connaissances approfondies sur les théories, les recherches, les méthodologies et les applications propres à la psychologie, et 2) offrir à l'étudiant une formation qui lui permet d'analyser et de comprendre certaines situations et controverses dans une perspective psychologique. Le CPR recommande l'adoption de cette réforme mais à condition que la moyenne cumulative pour l'obtention du baccalauréat avec spécialisation soit fixée à 2,5 et non à 3, comme ce qui avait été proposé. Le CPR trouvait que les exigences étaient relativement élevées et ne voulait pas que ce programme soit contingenté. Il y a seulement un certain nombre de professeurs qui peuvent, par exemple, diriger les travaux au niveau de la maîtrise. Le contingentement suppose que tous les étudiants s'inscriront à la maîtrise à l'Université de Moncton. Il faudrait envisager que certains vont aller ailleurs.

**R : 12-SAC-001027**

Truong Vo-Van, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la réforme des programmes de premier cycle en psychologie (à condition que la moyenne cumulative pour l'obtention du baccalauréat avec spécialisation soit fixée à 2,5 et que ce programme ne soit pas contingenté), incluant la création des cours suivants : en 2001-2002, PSYC 1000, PSYC 1600, PSYC 1650, PSYC 1700, PSYC 2900; en 2002-2003, PSYC 2000, PSYC 2050, PSYC 2100, PSYC 2300, PSYC 2400, PSYC 2500, PSYC 2670, PSYC 2700; en 2003-2004, PSYC 3000, PSYC 3100, PSYC 3400, PSYC 3410, PSYC 3500, PSYC 3510, PSYC 3520, PSYC 3530, PSYC 3540, PSYC 3600, PSYC 3610, PSYC 3650, PSYC 3700, PSYC 3900; en 2004-2005, PSYC 4000, PSYC 4010, PSYC 4020, PSYC 4100, PSYC 4220, PSYC 4240, PSYC 4300, PSYC 4450, PSYC 4500, PSYC 4600, PSYC 4700, PSYC 4720, PSYC 4800, PSYC 4900. »*

**Bourque** : À la Faculté des sciences, on a travaillé très fort pour faire augmenter le nombre de crédits dans le programme de spécialisation. On a des problèmes à 132 crédits. Je trouve ça pour le moins surprenant que dans ce cas-ci, la spécialisation existante de 133 crédits passe à 121 crédits.

**McKee-Allain** : Tous les étudiants vont faire deux années dans la majeure et c'est à partir de la troisième année qu'ils pourront aller à la spécialisation. On ne sentait pas la nécessité de maintenir le nombre de crédits. C'est d'ailleurs ce qu'avait recommandé l'évaluateur des programmes de premier cycle de psychologie.

9.3 **Sciences sociales : réforme des programmes de premier cycle en psychologie**  
(suite)

**Bourque** : Y a-t-il des crédits qui ont disparu dans les cours connexes?

**McKee-Allain** : Je sais qu'il y a eu des regroupements de cours de psychologie et certaines synthèses. Les crédits ne vont pas uniquement aux cours connexes.

**DGEP** : Je ne m'oppose pas aux modifications proposées, mais j'ai une question que M<sup>me</sup> McKee-Allain elle-même a soulevée à deux ou trois reprises au Sénat. Dans le *Répertoire* actuel, le programme de psychologie porte le titre de programme spécialisé. Le changement proposé aura-t-il pour effet de faire de ce programme spécialisé un programme avec spécialisation? On s'était entendu par le passé que le titre de « programme spécialisé » s'appliquerait aux programmes professionnels, alors que l'expression « avec spécialisation » désigne normalement les programmes de disciplines fondamentales. Est-ce qu'en adoptant la recommandation, on accepte que la psychologie devienne une discipline fondamentale à l'Université de Moncton ou est-ce une erreur qu'on a faite en proposant cette modification?

**VRER** : Le programme proposé est un programme avec spécialisation. Il n'a pas seulement une orientation professionnelle, il offre aussi une formation fondamentale. Quant au nombre de crédits, nous avons observé les paramètres votés par le Sénat. On n'a pas dépassé le nombre, comme l'avait fait, par exemple, la Faculté des sciences.

**Sadéghi** : Le programme de baccalauréat avec spécialisation est l'équivalent de ce qu'on appelle « honors » dans les autres universités du Nouveau-Brunswick. Le terme a été choisi pour que le programme soit plus conforme aux autres programmes et parce que celui-ci prépare les étudiants à la maîtrise, niveau à partir duquel on peut parler d'études professionnelles. On veut aussi donner plus de crédibilité à notre majeure en psychologie.

**DGEP** : Va-t-on maintenir l'appellation B.Ps ou va-t-on l'appeler B.A., spécialisation psychologie, ou B. Sc. psychologie? L'appellation du diplôme est en jeu ici. C'est pour ça que c'est important. Je n'ai pas d'objection à l'une ou l'autre appellation.

**SG** : Si on parle d'un baccalauréat avec spécialisation, il faut que son abréviation soit B. Sc.soc. psychologie ou B.A. spécialisation en psychologie. B. Ps., dans notre terminologie, désigne un baccalauréat spécialisé.

**Rousselle** : Les membres du Département de psychologie étaient-ils conscients de ça quand ils ont pris la décision?

**Sadéghi** : Je ne me souviens pas qu'on ait discuté de l'abréviation du titre du diplôme à l'Assemblée départementale.

**Hall** : Le fait que la psychologie comme profession soit reconnue au niveau de la maîtrise est-il pertinent à la discussion?

**McKee-Allain** : C'est vrai que j'ai souvent soulevé la question de la terminologie au Sénat, mais l'appellation n'a pas fait l'objet de discussion au Conseil de la Faculté. À cette étape-ci, il me semble que l'important est l'orientation que le Département voulait donner au programme. Elle a été appuyée par le Conseil et par le Comité des programmes. Qu'on ajuste l'appellation selon ce qui est pratiqué dans notre institution pour respecter le contenu.

**Landry** : Le fait d'ajouter un très grand nombre de cours a-t-il des implications sur les ressources?

**Recteur** : Au Sénat, on voit la création des cours, mais on ne voit pas les abolitions, puisque celles-ci sont maintenant la prérogative du Comité des programmes. Je présume qu'on a aboli une série de cours et que les cours créés ne sont pas tous des ajouts à la banque de cours existants.

**McKee-Allain** : Il n'y a aucun impact au niveau des ressources.

**Poitra** : Les abolitions sont énumérées à la p.93.

**DGEP** : Je crois que personne ne s'oppose à la structure proposée, mais on veut savoir si on vote pour un baccalauréat avec spécialisation ou si le programme demeure un baccalauréat spécialisé.

**Président d'assemblée** : Selon la proposition, c'est un baccalauréat avec spécialisation. S'il y a des ajustements à faire, ils seront faits plus tard par les instances appropriées. On va demander à la registraire si ça pose des problèmes.

**S. LeBlanc** : À la lumière des commentaires qui ont été faits, je dirais qu'il pourrait y avoir un changement de titre ou de mention au diplôme.

### 9.3 **Sciences sociales : réforme des programmes de premier cycle en psychologie** (suite)

**Président d'assemblée** : Y a-t-il un problème à ce que ce soit décidé lors du prochain Sénat?

**S. LeBlanc** : On devrait en discuter au Sénat en même temps que le programme. Dans la proposition de refonte du programme, il n'y a pas de résolution proprement dite de changer le nom, mais à la lumière des commentaires entendus, il faudrait qu'il y ait une décision ici.

**VRER** : La proposition est « avec spécialisation ». Il y a un arrimage à faire entre le titre du diplôme et le contenu du programme.

**Recteur** : À la page 25, le nom du nouveau programme proposé est : *Baccalauréat avec spécialisation en psychologie*. On me dit qu'on a choisi le nom consciemment. La question se pose à savoir si le fait que le programme devienne un baccalauréat avec spécialisation et non spécialisé a un impact sur le nom du diplôme – pas le nom du programme, mais celui du diplôme. Là-dessus, on a deux options. Il conviendrait que suivant l'adoption de cette recommandation, on invite les instances appropriées à soumettre au Sénat du 24 novembre, ou le plus tôt possible, le nom du diplôme. Le nom devra être conforme à la pratique existante à l'Université.

Vote sur R12          Pour 34          Contre 0          Abstention 1          ADOPTÉE

### **R : 13-SAC-001027**

Yves Gagnon, appuyé par Jean-Guy Poitras, propose :

*« Que les instances appropriées se penchent sur l'appellation du diplôme de Baccalauréat avec spécialisation en psychologie et fassent rapport à la prochaine réunion du Sénat. »*

**Moghrabi** : Le Conseil des gouverneurs va se réunir avant le prochain Sénat. On pourrait dire qu'on va se pencher sur le nom sans mentionner le prochain Sénat.

**Recteur** : Il faut agir avant le début des inscriptions à ce programme. J'hésite à dire qu'il faut prendre une décision au prochain Sénat parce que j'ai l'impression qu'il faut passer au Comité de programmes. Or, le prochain Sénat est dans quatre ou cinq semaines.

**McKee-Allain** : On veut que l'appellation corresponde au programme, mais je ne vois pas la nécessité de passer par toute la bureaucratie pour y arriver.

**Sadéghi** : Pour le nom, devons-nous passer par le Comité des programmes, vu que c'est déjà rendu au Sénat? On pourrait sauter cette étape.

**Recteur** : Les réformes de cette nature arrivent au Sénat non pas directement des conseils de facultés, mais par le Comité des programmes. Il semblerait approprié de retourner au Comité des programmes. La question ne nécessitera pas un long débat, ni au Conseil ni au Comité des programmes, à moins que l'appellation proposée ne soit pas conforme à la pratique existante à l'Université.

**E. Robichaud** : On a accepté que c'était un programme avec spécialisation; on vient de voter là-dessus. On a un baccalauréat en sciences sociales, majeure psychologie. On n'a pas d'autres choix que de dire que le nouveau programme sera un baccalauréat en sciences sociales avec spécialisation psychologie. Ce serait incohérent de l'appeler autrement.

**Richard** : Ce n'est pas un baccalauréat en sciences sociales avec majeure, c'est un B.A. avec majeure en psychologie.

**E. Robichaud** : On ne peut pas changer d'une faculté à l'autre la majeure ou la spécialisation; ce ne serait pas logique.

**Gagnon** : Ma proposition n'avait pas pour but de retarder le processus. Les commentaires entendus montrent clairement qu'il y a confusion par rapport au nom du programme. Je veux qu'on s'assure, de façon formelle, que les instances appropriées se pencheront sur cette question et feront rapport à une prochaine réunion. Le Sénat décidera alors de ce qui doit être fait.

**Président d'assemblée** : S'il y a consensus que les instances appropriées doivent se pencher là-dessus, on n'aurait pas besoin d'une proposition. M. Gagnon est-il d'accord avec ça?

**Gagnon** : Je suis d'accord.

## 9.4 **Sciences sociales : programme préparatoire au Baccalauréat en travail social et Baccalauréat en travail social**

**VRER** : Le programme comportait un cours d'éthique : PHIL 2235. On voulait un cours d'éthique qui répondrait mieux aux exigences de formation au travail social. C'est pourquoi on propose la création du cours Ethique du travail social, qui est directement lié à l'exercice de la profession : connaissance

du code de déontologie du travail social, étude de problématiques sociales soulevant des questions d'ordre éthique, etc.

**R : 14-SAC-001027**

Truong Vo-Van, appuyé par Katherine Marcoccio, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du cours TSOC 2313, Éthique du travail social. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

9.5 **Modifications aux règlements universitaires 11.3 et 29.2 (Annulation d'admission)**

**VRER** : Le règlement actuel prévoit qu'une fois admis au programme, l'étudiant doit faire une nouvelle demande d'admission s'il n'a pas terminé les cours offerts durant une année universitaire. Or, dans la pratique, des raisons personnelles ou familiales empêchent certaines personnes de suivre les cours pendant un an et lorsqu'elles se réinscrivent, les modifications apportées au programme entre-temps leur créent toutes sortes d'inconvénients. De plus, parce que certains cours ne sont pas donnés chaque année, il devient parfois difficile de satisfaire aux exigences du programme. C'est pourquoi nous avons proposé que l'absence exigeant une réadmission soit portée d'une année à deux années universitaires consécutives, c'est-à-dire six sessions consécutives.

**R : 15-SAC-001027**

Truong Vo-Van, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la modification apportée au règlement universitaire 11.3 Annulation d'admission. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

**R : 16-SAC-001027**

Truong Vo-Van, appuyé par Yves Gagnon, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la modification apportée au règlement universitaire 29.2 Annulation d'admission. »*

**Bourque** : La prolongation de deux ans s'applique-t-elle aux étudiants en instance de thèse?

**Gagnon** : Les étudiants en instance de thèse sont considérés comme étant à temps plein. Le nouveau règlement ne s'applique que pour les personnes à temps partiel.

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

**SG** : Il serait bon que le Sénat indique une date d'entrée en vigueur de ces changements afin qu'on puisse arrimer le *Répertoire* en conséquence et s'assurer qu'il n'y a pas de problème de gestion. Normalement, c'est le 1<sup>er</sup> mai.



peut laisser croire qu'on se demande si l'Université a un avenir ou non, alors que là n'est pas la question. Il s'agit beaucoup plus de déterminer collectivement la façon la plus sage d'orienter les grands axes de développement de l'Université au cours des prochaines décennies.

Nous avons fait ce genre de réflexion peu de temps après la création de l'Université. Nous avons eu d'abord la Commission Lafrenière. Puis, on a créé la Commission Lebel pour aider l'Université à préciser la structure de ses campus. Il y a de cela vingt-cinq ans. Les grandes priorités ont alors été un peu dictées par l'environnement interne et externe de l'Université à l'époque. Les réalités sociales, économiques, démographiques et culturelles du peuple acadien ont beaucoup évolué depuis.

À l'heure actuelle, beaucoup de gens s'interrogent et veulent contribuer au débat sur l'Université. Tout à l'heure, on faisait circuler cette feuille<sup>1</sup>. C'est une initiative prise par l'Association des bibliothécaires et des professeurs à la retraite de l'Université de Moncton, un groupe important. On sait que les étudiants ont amorcé une réflexion autour de thèmes touchant l'Université. Au cours des dernières semaines, j'ai vu d'autres initiatives venant de l'extérieur. Comme premier gestionnaire de l'Université, je considère qu'il est très important de démontrer que nous sommes conscients qu'il y a une volonté de la part de la collectivité acadienne et de la collectivité plus large de s'exprimer par rapport à l'Université de Moncton. Nous avons la responsabilité de créer un forum qui permettra un débat serein, un forum qui nous aidera à nous orienter d'une façon qui répond aux attentes tant de la communauté universitaire que de la communauté plus large, la communauté acadienne en particulier, par rapport à ce que l'Université devrait faire pour s'assurer qu'elle a toute sa pertinence pour le développement de notre société. Voilà essentiellement l'objectif du groupe de travail.

Le Groupe de travail que je propose serait composé de personnes qui sont à l'extérieur de l'Université de Moncton et donc, à l'extérieur aussi du Conseil des gouverneurs et du Sénat académique. J'en ai discuté avec des représentants des étudiants, avec des représentants des syndicats de professeurs, etc. On a invité les différents intervenants à suggérer des noms pour s'assurer qu'on puisse créer un groupe de travail qui aurait les équilibres nécessaires : des gens qui connaissent très bien le fonctionnement des universités (et celui de notre université en particulier, souhaitons-le), mais des gens qui connaissent aussi les préoccupations de la communauté externe, la façon dont celle-ci voit l'Université et son orientation possible dans l'avenir. Par « équilibres nécessaires », je veux dire aussi que la composition permet une réflexion qui prend en compte les différents intérêts et les différentes composantes de la communauté à laquelle notre université appartient : la communauté universitaire et la communauté externe à l'Université.

L'idée n'est pas de mettre sur pied une commission qui durerait trois ou quatre ans. On est capable d'aller chercher le point de vue de beaucoup d'intervenants et d'en faire une synthèse à partir de laquelle on pourrait réfléchir et formuler des recommandations qu'on pourrait remettre aux instances appropriées de l'Université au cours de l'automne prochain : en août, septembre ou octobre. Il va de soi que ces recommandations relèveront de la juridiction du Sénat académique ou du Conseil des gouverneurs. Elles devraient donc intéresser les deux instances. Je souhaiterais qu'on puisse trouver une tribune qui étudierait le rapport et ferait ses recommandations aux instances appropriées.

**Marcoccio** : Je ne trouve pas de lien entre cette initiative et le *Plan stratégique* de l'Université. Est-ce qu'elle remet en question le *Plan stratégique*?

**Recteur** : Le *Plan stratégique 2000-2005* contient des éléments prospectifs qui vont nous permettre d'évoluer dans la direction requise pour relever certains grands défis. Les résultats du Groupe de travail devraient nous donner une perspective à beaucoup plus long terme. Faudra-t-il alors revoir certaines priorités du *Plan stratégique*? C'est fort possible. D'ailleurs, si l'on veut qu'un plan stratégique soit dynamique, il faut l'évaluer régulièrement et en préciser les éléments à partir des exigences de l'environnement. Sinon, ça devient un peu stagnant. Je ne vois donc pas d'incompatibilité.

**Weil** : Je ne veux pas me prononcer sur le projet lui-même, mais en tant que représentant des professeurs, j'aimerais rapporter qu'au Campus de Moncton, à tort ou à raison, on perçoit un gaspillage possible des ressources financières lorsqu'on voit que le budget est approximativement de 100 000 \$ pour une période de 6 à 8 mois. Or, nous sommes dans une période où on cherche à resserrer les budgets – ça fait partie du mandat indiqué sur la première page du projet. On essaie de se serrer la ceinture. Par exemple, les professeurs en sabbatique n'ont pas été remplacés. Avec 100 000 \$, on pourrait remplacer probablement 3, 4 ou 5 sabbatiques de type B.

<sup>1</sup> On y annonce une série d'émissions interactives de TVNB portant sur les grandes orientations de l'Université de Moncton (note de la secrétaire).

## 10. GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ (suite)

**R : 19-SAC-001027**

Francis Weil, appuyé par Paul Curtis, fait la proposition suivante :

*« Étant donné que l'un des facteurs cités pour justifier un réexamen de la mission de l'Université est le resserrement des budgets, on doit constater que le budget prévu de 100 000 \$ pour le Groupe de travail est excessif;*

*Attendu que plusieurs des membres dudit Groupe de travail devraient être des personnes retraitées qui s'intéressent à l'avenir de l'Université et qui accepteraient de travailler bénévolement;*

*Attendu que l'on exige la frugalité aux niveaux de gestion de l'Université;*

*Que les membres du Groupe de travail fassent preuve eux aussi de frugalité tant pour leurs honoraires que pour le mode de fonctionnement du Groupe et que le budget prévu soit diminué adéquatement. »*

**Recteur** : On a parlé d'un budget d'approximativement 100 000 \$; on est encore en train d'évaluer le montant requis. Chose certaine, il n'est pas question de verser des honoraires aux membres de ce comité. Je ne sais pas encore si on doit engager quelqu'un qui agirait comme secrétaire exécutif ou secrétaire exécutive pour aider le Comité à préparer la documentation et écrire le rapport. L'exercice que nous voulons entamer est très important pour notre université. Nous avons, au cours des dernières années, fait appel à la solidarité de la communauté par rapport aux grands défis de l'Université. Le temps est venu de consulter adéquatement différentes personnes (dont celles qui ont donné des millions et des millions de dollars à notre institution) pour nous assurer que nous pouvons continuer à développer l'institution comme elle devrait se développer. Par ailleurs, qu'on me comprenne bien, je sais que 100 000 \$, c'est beaucoup d'argent. Mais le budget total de l'Université (c'est-à-dire les budgets d'opération, les fonds de fiducie, les fonds de dotation) est d'à peu près 84 millions \$ annuellement. Si, après 25 ans, on décide une nouvelle fois de consulter adéquatement les gens, de faire la publicité nécessaire pour susciter des mémoires, d'analyser ces mémoires, de louer des salles pour tenir des forums où les gens pourront s'exprimer sur les défis de l'Université, ça va demander des ressources. Je trouverais dommage qu'au départ ce soit cette question qui nous empêche d'avoir une consultation vraiment digne de notre université. Il n'est pas question de sacrifier des ressources nécessaires au fonctionnement de notre université pour les placer ici. Je crois que pour une bonne partie, on peut procéder par financement spécial et étaler le coût sur deux années financières. Les montants ne sont pas exorbitants. Cela dit, je comprends qu'il faut gérer les ressources de l'Université de la façon la plus rationnelle possible et ne pas se lancer dans des dépenses inutiles. Je respecte le point de vue exprimé, mais je voudrais qu'on soit sensible au fait qu'on ne peut pas faire une opération comme celle-ci sans que ça coûte un certain nombre de dollars à l'Université.

**Poitras** : Je vais voter contre parce que je ne suis pas d'accord avec certains des « attendus que ». Il ne faudrait pas se limiter aux personnes retraitées de l'Université. Elles ne sont pas les seules qui peuvent apporter une excellente contribution et produire un rapport intéressant pour l'avenir de notre université.

**Grell** : Le projet est une initiative qui peut être fort importante et même attendue d'une certaine façon. Mais il est temps aussi de dire bien haut que le corps professoral, en tout cas au Campus de Moncton, est pour le moins démobilisé. Nous ne sommes pas revenus d'un certain nombre d'expériences encore bien proches, par exemple le *Rapport Gervais*. S'il s'agit de nous lancer à nouveau une locomotive comme celle-là, nous avons bien des raisons d'être sceptiques et inquiets. La nouvelle de la mise en place de ce groupe de travail a certainement eu un effet dans une bonne partie du corps professoral à Moncton. La sérénité qui me semble tout à fait nécessaire pour un travail comme celui-là, il faut se la garantir le plus possible. Et l'une des façons de le faire est de trouver des mécanismes pour que les recommandations du rapport, si recommandations il y a, aient du sens. L'expérience nous a appris que si quelqu'un est baptisé « expert de l'extérieur », son document, qu'il soit bon ou mauvais, a quasiment force de loi. Quelles garanties avons-nous qu'au minimum il y aura des mécanismes et que dans la mesure où ce rapport ne donne pas les fruits attendus, on lui fera un autre sort que de nous l'imposer?

Donner une somme comme celle-ci au départ, c'est donner un chèque en blanc. Je préférerais qu'au moins ce chèque soit décomposé et qu'on puisse, en cours de route, se rendre compte si le processus a du sens. Pour se rendre compte qu'un processus a du sens, il faut que le pouvoir soit distribué largement, c'est-à-dire en l'occurrence que les professeurs et les étudiants ne soient pas

## 10. GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ (suite)



que le corps exécutif. De plus, pour qu'un processus comme celui-ci réussisse, il faut être extrêmement soucieux de la consultation. Il faut qu'il y ait un changement de culture sur ce point. Si l'on veut que le pessimisme actuel se transforme, il faut à tout prix que dès maintenant les professeurs - puisque c'est en leur nom que je parle - soit réellement consultés et écoutés.

**Lapointe** : Je suis en faveur de la proposition; 100 000 \$, c'est beaucoup beaucoup d'argent! On peut faire énormément de recherche en sciences sociales avec 100 000 \$. Si on veut identifier les axes de développement à privilégier, ça demande une consultation auprès de groupes diversifiés. Pour aller chercher vraiment des opinions, il faut une approche rigoureuse, scientifique. Je commencerais par faire un devis et j'établirais un budget après.

**Gagnon** : D'abord, je suis entièrement d'accord avec le processus annoncé. Notre réunion d'aujourd'hui coûte environ 15 000 \$ à l'Université, et c'est sans compter le temps de préparation et le temps qu'on passera lundi à discuter des différentes résolutions. Donc, 100 000 \$ pour faire le travail dans la perspective annoncée par le recteur, c'est peu. On va faire appel à des gens qui ont une certaine notoriété dans la société et qui n'ont donc pas besoin d'un revenu d'appoint. Le budget annoncé, c'est davantage pour payer des dépenses que des honoraires. Je voterai donc contre la proposition.

**L. Caron** : Les sénateurs du Campus de Moncton ne sont pas les seuls à courir après l'argent. Le Campus d'Edmundston le fait aussi, donc on a certainement un point en commun très fort. Je vais voter en faveur de la proposition parce qu'elle demande simplement de tenir compte des conditions financières de l'Université en mettant sur pied le Groupe de travail. Donner un chèque en blanc de 100 000 \$, c'est envoyer un message que d'un côté, l'Université a des problèmes financiers, mais que de l'autre, on va avancer un montant sans même avoir une idée précise de ce qu'on en fera. C'est mettre la charrue avant les boeufs. J'aimerais ajouter qu'il y a deux ans, le Campus d'Edmundston a fait un exercice qu'on a appelé « Concertation 99 ». J'aimerais que le Groupe de travail prenne en considération les recommandations qui ont émané de la communauté du Nord-Ouest par rapport à l'avenir de l'Université.

**Marcoccio** : Je suis d'accord avec la fin de la proposition. Est-ce possible de l'amender pour qu'on ne donne pas une figure particulière aux gens qui seront choisis?

**Président d'assemblée** : Les « attendus que » ne font pas partie de la proposition. Normalement, on ne les modifie pas; ils sont là pour expliquer pourquoi le proposeur a fait sa proposition. Vous pouvez voter pour ou contre pour d'autres motifs que ceux qui sont dans les « attendus que ».

**Wybouw** : Est-ce à dire qu'ils ne seront pas dans le procès-verbal?

**Président d'assemblée** : Ils seront dans le procès-verbal pour exprimer les raisons du proposeur.

**Wybouw** : S'ils n'étaient pas dans le procès verbal, je pourrais voter en faveur de la proposition. Si le proposeur éliminait certains « attendus que », il pourrait peut-être obtenir une grande unanimité.

**Weil** : J'accepte d'enlever les « attendu que ». L'essentiel du message est que les gens doivent être conscients qu'il ne faut pas gaspiller d'argent. Il y a des précédents; des travaux de ce genre ont par le passé occasionné des dépenses que j'estimais exagérées.

### **La proposition R-19-SAC-001027 se lira donc comme suit :**

*« Que les membres du Groupe de travail fassent preuve de frugalité tant pour leurs honoraires que pour le mode de fonctionnement du Groupe, et que le budget prévu soit diminué adéquatement. »*

**O. Robichaud** : Au sujet des retraités dont il était question dans les « attendu que », j'aimerais préciser que les professeurs retraités n'avaient certainement pas l'intention de monopoliser un projet comme celui-ci. Nous avons un intérêt très marqué pour tout ce qui concerne l'avenir de l'Université. C'est nous qui avons fait circuler la feuille annonçant l'émission de TVNB.

**Recteur** : Je suis d'accord avec le message. Le budget mentionné n'est pas final. Nous allons nous assurer de ne pas dépenser inutilement. C'est très difficile d'évaluer exactement le coût total, puisqu'on n'a pas encore arrêté le choix des membres. Disons qu'un membre vient d'Ottawa ou de Montréal. La personne doit venir ici six ou sept fois en huit mois. Il y a un coût à cela. On a voulu donner un ordre de grandeur d'un niveau tel qu'on est à peu près certain de ne pas le dépasser. On ne voulait pas qu'il y ait de surprises quand on arriverait devant les instances budgétaires de l'Université. Le budget n'a pas encore été déposé au Comité de budget ou au Comité de finances

### **10. GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ (suite)**

pour cet exercice-ci. Nous sommes en train de le préparer et nous le ferons de façon très

conscientieuse. Il est certain qu'après cette discussion, nous allons, dans la mesure du possible, minimiser les coûts de l'opération.

Vote sur R19      Pour 18      Contre 12      Abstentions 7      ADOPTÉE

## 11. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS : AVIS JURIDIQUE

Voir le Document F, p. 1-21 et le Document G, p. 1-2

**Recteur** : L'article 6 de la *Loi sur l'Université* prévoit que c'est le Conseil des gouverneurs qui adopte les règlements administratifs. Avant la réunion annuelle du Conseil des gouverneurs – celle où l'on étudie les modifications aux *Statuts et règlements* –, notre conseiller juridique a découvert, à partir d'une analyse de la jurisprudence, que nous avons un problème de fonctionnement. Le Sénat académique a délégué à ses comités permanents une partie des pouvoirs qui lui sont donnés par la *Loi*. C'est là une bonne pratique. Le Comité d'attestation d'études est un bon exemple. On verrait très mal que 1000 dossiers d'étudiants soient étudiés séance tenante au Sénat chaque printemps. Pourtant c'est le Sénat qui a la compétence de recommander l'attribution de chaque diplôme. De même, nous avons récemment modifié le fonctionnement du Comité des programmes; pour des raisons d'efficacité, nous avons délégué une partie des pouvoirs du Sénat au Comité de programmes. Certaines questions ne viennent plus au Sénat parce que nous avons accordé au Comité de programmes un pouvoir décisionnel en la matière. Or, il s'avère que selon l'avis juridique reçu de M<sup>e</sup> Lizotte, une instance constituée possédant des pouvoirs législatifs octroyés par le législateur ne peut déléguer à ses comités des pouvoirs qui seraient judiciaires ou quasi-judiciaires. La jurisprudence prévoit que les membres du comité auxquels on a délégué des pouvoirs doivent être membres de l'instance principale. Selon l'avis juridique, puisque le Sénat a décidé de déléguer des pouvoirs à certains de ses comités, il faut absolument que les membres de ces comités soient des sénateurs ou des sénatrices. Sinon, il y aurait de fortes possibilités que leurs décisions soient déclarées *ultra vires*. On nous a donc demandé de faire diligence parce que des contestations judiciaires sur ce genre de question ont eu lieu dans d'autres universités et la jurisprudence n'a pas été favorable à des pratiques similaires aux nôtres.

Comme gestionnaire garant de la légalité de nos actes, j'avais le devoir d'apporter cela à l'attention du Conseil des gouverneurs. Celui-ci a décidé de revoir les règlements pour s'assurer que seuls des sénateurs et des sénatrices siègent à ces comités avec voix délibérative. Cette décision a des conséquences à court terme sur deux des comités du Sénat dont il faudra revoir la composition : le Comité des programmes et le Comité d'appel du Sénat.

Normalement, quand le Sénat souhaite faire des modifications aux *Statuts et règlements*, il en fait la recommandation au Conseil des gouverneurs. Si on ne nous avait pas fait valoir qu'il y avait urgence, j'aurais préféré aviser le Sénat de la difficulté et recevoir de lui une proposition à soumettre au Conseil des gouverneurs. Mais après en avoir discuté avec notre conseiller juridique, j'ai jugé qu'il fallait agir et je l'ai fait. On ne remet pas en question la délégation de certains pouvoirs du Sénat à des comités; c'est seulement la composition de ces comités qui est touchée.

**Marcoccio** : Avez-vous pris en compte la composition actuelle du Sénat et la charge de travail que cela va représenter pour les étudiants et les professeurs?

**Recteur** : Excellente question. Prenons d'abord le cas du Comité d'appel du Sénat. Selon les règlements antérieurs, il y avait un comité d'appel dans chacune des constituantes. Si on veut garder un équilibre entre les professeurs et les étudiants, ça devient mathématiquement impossible de garder trois comités. Nous en avons discuté avec les étudiants, en particulier la FÉÉCUM, et nous en avons conclu que nous pouvions fonctionner avec un seul comité d'appel de façon à ne pas surtaxer les étudiants qui en sont membres. D'ailleurs, il était impossible que deux étudiants fassent partie de chacun des comités d'appel puisque certaines constituantes n'ont qu'un représentant étudiant au Sénat. Le deuxième cas est celui du Comité des programmes. À l'heure actuelle, cinq professeurs en sont membres, dont au moins trois sont choisis parmi les membres du Sénat. Selon le nouveau règlement, les cinq professeurs doivent être membres du Sénat. Ça impose effectivement un fardeau additionnel aux professeurs membres du Sénat.

**Grell** : Je voudrais d'abord savoir si l'avis juridique est réellement fiable. Puis, je voudrais qu'on m'expose les différents choix possibles, s'il y en a, parce que pour le moment, c'est comme si on n'avait pas d'alternative.

**Recteur** : Même s'il a une formation juridique, je ne crois pas que le recteur soit payé pour vous dire si cet avis juridique peut être contesté. Nous avons des conseillers juridiques à qui nous demandons des avis. Un tribunal pourrait-il statuer autre chose? C'est possible. Notre conseiller juridique nous a montré dans quel sens allait la jurisprudence sur cette question et à partir de ça, nous avons opté

## 11. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS : AVIS JURIDIQUE (suite)

pour une modification aux *Statuts et règlements*. Sur le deuxième volet de votre observation, je crois

qu'au cours de l'année on pourrait imaginer d'autres façons de résoudre le problème. Je n'ai pas de raison de croire qu'on ne pourrait pas demander au Conseil des gouverneurs de modifier les *Statuts et règlements* à une date ultérieure pour tenir compte d'une autre façon de faire fonctionner les comités auxquels on a délégué des pouvoirs. C'est un peu comme si un tribunal disait au législateur : « Vous avez légiféré au delà des pouvoirs de la constitution. » Le législateur n'aurait pas d'autre choix que de se conformer à la décision judiciaire. Dans ce cas-ci, notre « constitution », c'est la *Loi de l'Université*, et notre conseiller nous dit : « Vos *Statuts et règlements* ne sont pas conformes à la *Loi de l'Université*; vous devriez agir promptement ». C'est ce que nous avons fait. Il pourrait y avoir d'autres façons de régler éventuellement le problème, mais nous avons jugé que cette façon-ci ne lésait pas les droits du Sénat. Au contraire, on réaffirme le droit du Sénat parce qu'on s'assure que dans les comités où il y a un droit de délégation, ce sont les sénateurs eux-mêmes qui reçoivent ce pouvoir de délégation. Maintenant, ça peut poser des difficultés et si au cours de l'année, on a des suggestions pour les résoudre, je suis disposé à revenir au Conseil des gouverneurs pour faire de nouvelles modifications aux *Statuts et règlements*.

**L. Caron** : Pourquoi, au sujet de la composition du Comité des programmes, les modifications mentionnent-elles que le VRER doit être membre du Sénat?

**Recteur** : Le VRER est membre du Sénat, mais les *Statuts et règlements* prévoient que sa déléguée ou son délégué peut présider le Comité. À l'heure actuelle, nous avons une vice-rectrice adjointe à l'enseignement qui est membre du Sénat, non pas à titre de vice-rectrice adjointe, mais à titre de directrice générale de l'Éducation permanente. Il pourrait arriver un jour que la personne qui occupe le poste de vice-recteur adjoint ne soit pas membre du Sénat.

**L. Caron** : Pour ce qui est du Comité d'appel, parce qu'on ne peut conserver la composition actuelle à cause d'un manque de déléguées ou délégués, on propose d'avoir un seul comité d'appel. A-t-on pensé à la possibilité de modifier la composition du Comité? Au lieu de deux représentants étudiants et de deux représentants professeurs, pourquoi ne pas avoir un seul représentant étudiant et un seul représentant professeur?

**Recteur** : Au Comité d'appel, il y a souvent des cas qui touchent les droits des étudiants. Jusqu'ici, on a fait preuve de prudence en ayant une représentation plus que minimaliste pour s'assurer que les décisions soient, le plus possible, objectives. Nous avons le souci de conserver un équilibre numérique entre les intérêts des étudiants et ceux des professeurs au sein du Comité. Mais avant de prendre la décision, nous avons consulté, entre autres, le président de la FÉÉCUM. Je ne peux me rappeler si on a eu le temps de consulter les présidents des autres associations étudiantes. La FÉÉCUM ne voyait pas cette modification d'un mauvais oeil. Sa préoccupation était de garder l'équilibre numérique entre les étudiants et les autres membres.

**L. Caron** : Si on n'a pas consulté les associations étudiantes des campus de Shippagan et d'Edmundston, je le déplore beaucoup. Sur le plan pratique, si un étudiant du Campus d'Edmundston fait appel, il devra venir à Moncton, parce que j'imagine que le Comité d'appel est automatiquement à Moncton....

**Recteur** : J'ai commis une sorte de lapsus. Les étudiants qui ont pris part à la décision sont les présidents des différentes associations étudiantes qui siègent au Conseil des gouverneurs, où cette résolution a été adoptée au mois de septembre. Je crois me souvenir que la question a été soulevée et que les étudiants étaient à l'aise par rapport à cette proposition. J'ai soulevé la question de la « fonctionnalité » d'un seul comité et on m'a assuré que ce n'était pas un problème, que c'était gérable d'une façon équitable.

**Président d'assemblée** : Il est 19 heures. Est-ce qu'il reste des questions essentielles?

**SG** : Le Comité d'appel n'est pas fonctionnel actuellement. Abstraction faite de la modification aux *Statuts et règlements*, le mandat de certains membres est échu. Nous avons au moins un cas qui doit être entendu. La nomination des membres devrait être faite aujourd'hui.

## 12. NOMINATIONS

Voir le Document H, p. 1-6

### 12.1 Comité des programmes

**SG** : Au Comité des programmes, il y a un membre que nous devrions remplacer pour nous conformer aux nouveaux *Statuts et règlements*. Martin Mujica, nommé par le Sénat, n'est pas membre du Sénat. Je tiens à préciser que pour le Comité des programmes, on spécifie que, de

### 12.1 Comité des programmes (suite)

préférence, les membres devraient provenir de diverses facultés ou écoles détachées. Actuellement, on a une représentation des facultés ou écoles suivantes : science infirmière, génie, éducation et

sciences.

**R : 20-SAC-001027**

Mise en candidature :

M.-Réza Sadéghi

Proposé par Colette Landry Martin

**M.-Réza Sadéghi** est élu par acclamation membre du Comité des programmes.

## 12.2 Comité d'appel du Sénat

**SG** : Au Comité d'appel, il faut remplacer deux étudiants membres du Sénat et deux professeurs membres du Sénat.

**R : 21-SAC-001027**

Mises en candidature :

Sylvain Lavoie

Proposé par Raphaël Moore

Anouk Comeau

Proposée par Raphaël Moore

**Sylvain Lavoie** et **Anouk Comeau** sont élus par acclamation membres du Comité d'appel du Sénat.

**R : 22-SAC-001027**

Mises en candidature :

Francis Weil

Proposé par Thomas Richard

Paul Albert

Proposé par Lise Caron

**Francis Weil** et **Paul Albert** sont élus par acclamation membres du Comité d'appel du Sénat.

**Recteur** : Je voudrais remercier chaleureusement le président d'assemblée pour un travail absolument de première classe dans le contexte. Évidemment, je voudrais aussi que l'on remercie M<sup>me</sup> Simone Rainville.

## 13. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 24 novembre 2000. Les points non traités aujourd'hui seront remis à l'ordre du jour.

**Recteur** : Le 24 novembre, on discutera du calendrier; on n'a pas eu la chance de le faire aujourd'hui. Le BDS propose que la réunion de mars se tienne le jeudi 8, pendant la semaine d'étude.

**DGEP** : Étant donné qu'on va continuer des choses qui ne sont pas terminées des deux réunions antérieures, est-ce que la réunion du 24 novembre pourrait commencer à 9 heures?

**Recteur** : Pour ce qui est de la suite de la réunion du 31 août, le BDS fixera une date. La réunion ordinaire sera celle du 24 novembre. Normalement, on inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion les points qui n'ont pas été traités. La suggestion de commencer plus tôt pourrait être valable.

**Sadéghi** : Plusieurs professeurs sénateurs et sénatrices ont des cours le vendredi matin.

## 13. PROCHAINE RÉUNION (suite)

**Grell** : Concernant le point *Affaires nouvelles*, pourrait-on distribuer le *Rapport Deschênes* afin qu'on puisse avancer dans la discussion?

**Recteur** : Le jugement Deschênes a été remis aux sénatrices et sénateurs l'an dernier. Si de nouveaux sénateurs souhaitent en avoir une copie, je les invite à communiquer avec Marie-Paule Martin.

**14. CLÔTURE**

La séance est levée à 19 h 10.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Yvon Fontaine, président

\_\_\_\_\_  
Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire

**DOCUMENTS**